



©Aurelie Marrier d'Unienville/Caritas

**Comptes annuels
2018**

**CHAÎNE
DU BONHEUR**
LA SUISSE SOLIDAIRE



RAPPORT DE PERFORMANCE

Le présent Rapport de performance est établi en conformité avec les normes de présentation des comptes RPC 21.

Créée en 1946 sous forme d'une émission de la Radio suisse romande, la Chaîne du Bonheur est devenue en 1983, à l'initiative de la SRG SSR, une fondation privée indépendante.

D'utilité publique et sans but lucratif, la Fondation de la Chaîne du Bonheur (ci-après la CB) a pour objectif de secourir des personnes en difficulté confrontées au malheur et à l'adversité, quelle qu'en soit la cause (article 2 des Statuts).

ORGANISATION

L'organe suprême est le **Conseil de Fondation (CF)**, composé de 14 membres au maximum qui sont élus pour des mandats de trois ans renouvelables deux fois au maximum. Ils ont la charge de veiller à la bonne marche de la Fondation. Le CF exerce la surveillance de la CB ; il décide des orientations stratégiques dans tous les domaines d'intervention et définit les risques, les objectifs et le budget. Il approuve les comptes annuels et engage les membres de la direction. Le CF se réunit trois fois l'an. La présidence de la Fondation est assurée depuis le 1er janvier 2018 par Pascal Crittin, directeur de la RTS.

Le CF délègue un certain nombre de tâches liées à la surveillance de la Fondation à un **Comité** composé de cinq membres issus du CF. Le Comité se réunit tous les deux mois pour suivre la marche de la Fondation.

Les membres du CF ne sont pas rétribués par la CB pour leur travail fourni mais ont droit au remboursement de leurs frais effectifs.

L'attribution des financements aux projets soumis par les organisations d'entraide, pour l'étranger comme pour la Suisse, est décidée au sein des **Commissions de projets/programmes (COPRO INT et COPRO CH)**. Ces commissions sont composées d'experts indépendants, d'un pool d'experts des organisations accréditées et de membres de la direction de la CB. Afin de garantir l'indépendance par rapport aux organisations d'entraide concernées, les décisions de financement se prennent en deux étapes au sein de la COPRO-INT : une consultation et une recommandation en plenum et une décision par une commission séparée (COPRO-DEC) qui réunit le Président de la COPRO et le Directeur de la CB assistés d'une experte et du responsable Projets, ces deux derniers en fonction consultative.

La **Commission de gestion financière (COGEFI)** est composée de spécialistes en finances nommés par le CF. Elle est chargée de définir la stratégie de gestion des placements de la CB et d'en suivre l'application. Elle assiste également le CF dans sa mission de supervision de la gestion financière de la CB.

Le **directeur** de la CB, nommé par le CF, est chargé d'exécuter les décisions du CF et de veiller à la saine gestion de la CB. La direction est assurée depuis le 1er janvier 2012 par Tony Burgener. Le **Comité de direction** est composé du directeur et

de trois membres de direction. Le directeur est nommé par le CF et les membres de direction par le Comité du CF (finances et administration, projets/programmes, relations publiques et partenariats).

L'**organe de révision** de la CB nommé par le CF procède chaque année à l'audit des comptes de la Fondation. Mazars Suisse a été nommé à cette fonction depuis 2011.

COLLABORATEURS DE LA CHAÎNE DU BONHEUR

La Fondation emploie uniquement des collaborateurs en Suisse. Au 31 décembre 2018, la CB employait 18 collaborateurs fixes pour l'équivalent de 14,2 postes à plein-temps, pour la majorité à Genève, avec une personne à Zurich, une personne à Berne et une personne à Lugano. De janvier à juin 2018, elle employait également une stagiaire. Au cours de l'année, la Chaîne du Bonheur a recouru à 13 auxiliaires rémunérés pour la saisie des adresses de donateurs et d'autres tâches diverses liées aux collectes (CHF 11'671 au total).

QUE FAIT LA CHAÎNE DU BONHEUR ?

La CB collecte des fonds auprès de la population de Suisse, suite à une catastrophe, naturelle ou causée par l'homme. Elle attribue ensuite les fonds collectés à des projets d'aide bien définis. Les collectes sont lancées avec le soutien de son partenaire principal, la SSR, et ses unités d'entreprise : dans ce cadre, les « ambassadeurs de la CB » dans chaque région (Jean-Marc Richard (RTS), Dani Fohler et Sandra Witmer (SRF), Carla Norghauer (RSI) et Claudia Cathomen (RTR)) jouent un rôle primordial lors de ces appels. La CB organise également des collectes à froid, non liées à l'actualité, pour financer des actions en faveur de causes humanitaires pour lesquelles les organisations suisses peuvent intervenir. Elle participe activement aux collectes Jeder Rappen zählt, Cœur à Cœur et Ogni centesimo conta, organisées par SRF, RTS et RSI en fin d'année dans les régions linguistiques respectives.

La CB cofinance les projets à l'étranger soumis par ses organisations d'entraide partenaires. Le département Projets de la CB analyse les demandes de contribution et le directeur prend les décisions pour les projets inférieurs à CHF 200'000 (cette limite sera portée à CHF 300'000 dès 2019). Pour les projets qui dépassent ce montant, le département Projets prépare les dossiers à l'intention de la Commission de Projets COPRO, qui émet une recommandation (projet accepté, non-accepté ou sous condition) qui doit ensuite être validée par une commission décisionnelle, la COPRO DEC. Le département Projets suit ensuite l'évolution de chaque projet, contrôle les rapports des organisations, visite des projets sur place ou mandate des évaluations ou audits par des experts indépendants.

Au Népal, le monitoring communautaire indépendant des effets de projets de reconstruction et de soutien à l'économie locale soutenus par la CB s'est poursuivi durant le 1er trimestre 2018. Le rapport final a été publié en avril 2018. A cette occasion, la CB a organisé un atelier pour ses ONG partenaires actives au

Népal pour discuter des recommandations et de la suite qu'elles entendent donner aux conclusions de l'étude sur les mécanismes de redevabilité envers les bénéficiaires pratiqués au Népal. Par ailleurs, la CB a mandaté un consultant externe pour mener une étude sur les enjeux, défis et opportunités des interventions menées par des associations non partenaires, issues de la société civile, ayant émergé de façon spontanée lors de la crise des réfugiés en Grèce et en Serbie.

En 2018, la CB a réalisé des missions de suivi des projets qu'elle a cofinancés en Colombie, en Jordanie, en Haïti, au Burkina Faso, au Liban, en Indonésie ainsi qu'au Bangladesh (3 visites). Dans ce dernier contexte, les activités des partenaires en matière d'accès à la santé, à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement ont pu être observées par des visites de deux expertes thématiques de la Commission des projets.

Soucieuse d'un partenariat opérationnel compétent et solide pour réaliser les projets sur le terrain, la CB revoit régulièrement la conformité de ses organisations partenaires avec les critères d'accréditation. Cet exercice a été effectué en 2015 avec l'aide d'un consultant externe, sur la base des critères qui ont été revus par le Conseil de Fondation en 2014. Dès 2019, une nouvelle **Commission d'accréditation** sera chargée de statuer sur les demandes d'accréditation sur la base des critères approuvés par le Conseil de Fondation. Au 1er janvier 2019, la CB compte 26 organisations partenaires pour la mise en œuvre des projets à l'étranger. La Fondation Hirondelle, spécialisée dans l'information à des populations confrontées à des crises humanitaires, a nouvellement été accréditée en 2018. En Suisse, la CB collabore avec une cinquantaine d'organisations actives dans l'aide aux jeunes en difficulté et aux jeunes migrants.

COLLECTES DE FONDS (RESSOURCES) EN 2018

Au total, la CB a collecté en 2018 des dons pour un montant de CHF 32'251'288.

La CB a organisé le 23 mai une journée de collecte nationale en faveur des Rohingyas réfugiés au Bangladesh qui a permis de rassembler CHF 7'689'693. Fin août, la CB a lancé un appel à la solidarité suite aux inondations catastrophiques survenues dans l'état du Kerala en Inde, rassemblant CHF 923'648. La CB a également organisé une journée nationale de solidarité suite au séisme et au tsunami qui a suivi à Sulawesi (Indonésie), collectant ainsi CHF 13'648'479. Durant l'année 2018, la CB a continué par ailleurs à collecter des fonds en faveur des réfugiés (CHF 209'838) et en faveur de la famine en Afrique (CHF 223'691).

L'opération conjointe de la CB et de SRF « Jeder Rappen zählt », littéralement « Chaque centime compte », a été menée du 15 au 21 décembre 2018 depuis Lucerne, sur le thème « Un toit pour tous », pour financer des projets liés aux abris et au logement à l'étranger et en Suisse. Les dons collectés au 31.12 s'élèvent à CHF 4'885'524. Une partie des fonds collectés suite à l'opération « Jeder Rappen zählt 2017 » en faveur de la formation des jeunes sont parvenus à la Fondation début 2018 et figurent donc dans les comptes de cet exercice (CHF 1'651'254).

Une opération similaire, baptisée Cœur à Cœur, en faveur des enfants victimes de maltraitance en Suisse, a parallèlement été menée pour la troisième année consécutive par la RTS, du 15 au 21 décembre sur la Place Centrale à Lausanne, ce qui a permis de collecter CHF 852'311 au 31.12. Les dons collectés début 2018 pour « Cœur à Cœur 2017 » s'élèvent par ailleurs à CHF 589'055. Au Tessin, la RSI a mené à Bellinzone l'opération « Ogni centesimo conta » qui a permis de récolter CHF 253'477 en faveur des enfants victimes de maltraitance. Pour ces trois opérations, de nombreux dons continuaient à affluer début 2019.

Durant 2018, la Fondation a reçu des **legs non affectés** pour un montant de CHF 683'485. Lors de sa séance du 12 avril 2019, le Conseil de Fondation devra se prononcer sur l'affectation de ces legs.

UTILISATION DES FONDS COLLECTÉS

Au cours de l'exercice 2018, la CB a approuvé le financement de 123 nouveaux projets pour un montant de CHF 28'524'346 (projets dans 31 pays, Suisse incluse). La majeure partie de son activité d'analyse suite à des crises survenues à l'étranger s'est portée sur des projets au Bangladesh (pour les réfugiés Rohingyas), en Indonésie (séisme et tsunami en 2018), au Népal (séisme en 2015), ainsi que dans les contextes liés à la crise syrienne (Liban, Jordanie, Irak, Syrie), à la crise alimentaire dans la ceinture sahélienne (Soudan du Sud, Niger, Mali, Burkina Faso), ainsi qu'aux conséquences de l'ouragan Matthew en Haïti. Une grande partie des projets ont visé à l'amélioration de la situation des enfants et de leur mère, ainsi qu'à l'aide aux familles déplacées et réfugiées nécessitant des abris, de l'eau, des services et des ressources de base.

A cela s'ajoutent des projets sociaux en Suisse. Les campagnes de décembre 2017 « Jeder Rappen zählt » et « Cœur à Cœur » qui avaient été consacrées à l'éducation et à la formation et aux jeunes en rupture ont notamment permis d'attribuer au cours de l'année des ressources à des projets en Suisse. La CB a approuvé des projets de 29 associations pour un montant global de CHF 2'151'073, principalement pour l'insertion socio-professionnelle de jeunes en difficulté et l'intégration de mineurs non accompagnés.

Pour ce qui concerne les intempéries en Suisse, la CB a approuvé des financements à hauteur de CHF 1'165'663, à Bondo et dans d'autres régions du pays.

Au total, la CB a versé en 2018 CHF 37'208'562 à l'étranger et en Suisse, ce qui a permis de venir en aide à près de 5 millions de personnes à travers le monde.

STRATÉGIE ET RÉSULTAT FINANCIER

Comme par le passé, la CB a placé auprès d'institutions bancaires les fonds qui lui ont été confiés, dans l'attente de leur utilisation. La stratégie financière de la CB, approuvée et contrôlée par la Commission de Gestion Financière (COGEFI), reste prudente basée sur la conservation du capital. Transparente, elle vise à

assurer en tout temps les liquidités nécessaires au financement des projets en cours, tout en dégageant dans la mesure du possible un certain revenu qui devrait permettre de couvrir au moins partiellement les frais de fonctionnement. La fortune sous gestion est divisée en trois parties : liquidités et placements à court terme (inférieurs à 12 mois), placements à moyen terme (12 à 48 mois) et investissements à long terme (supérieurs à quatre ans). Cette dernière partie, qui ne doit pas dépasser 45% du portefeuille total, a été placée auprès de deux instituts financiers suite à un appel d'offres réalisé avec la collaboration de PPC Metrics.

En 2018, en raison des marchés financiers très bousculés, particulièrement au mois de décembre, cette stratégie financière a dégagé une performance négative, à -2,1%, soit un résultat de - CHF 1'460'177 sur l'année. Le marché obligataire a réalisé un rendement quasi nul tandis que les actions enregistraient une performance négative. La Chaîne du Bonheur a toutefois réussi à ne subir aucun taux négatif sur ses liquidités. La stratégie financière de la CB reste toutefois judicieuse dans ses principes selon les experts de la COGEFI. Certains ajustements seront apportés en 2019.

La Charte d'Investissement Responsable mise en place en 2017 avec le soutien de ConserInvest établit les principes de base qui doivent présider aux investissements de la Fondation pour assurer que ceux-ci soient en accord avec sa mission. Un premier contrôle de l'implémentation de ces principes réalisé début 2018 a démontré que la quasi-totalité du portefeuille était conforme aux principes de la Charte ; quelques adaptations ont encore été effectuées par les gérants pour augmenter la conformité des placements.

CHARGES ET SPONSORING

Les frais de fonctionnement de la CB se sont élevés à CHF 3'285'107, dont CHF 200'697 en lien direct avec des collectes non budgétées (Rohingya, Inondations en Inde et tsunami Indonésie).

La CB a bénéficié comme par le passé du soutien de son partenaire traditionnel Swisscom avec une contribution de CHF 69'057 dont CHF 19'057 sous forme de prestations. Les réviseurs Mazars apportent également un soutien au fonctionnement. Au total, les contributions au fonctionnement et autres revenus s'élèvent à CHF 76'082.

Les charges nettes de fonctionnement s'élèvent ainsi à CHF 3'209'025 en diminution de plus de 13% par rapport à l'année précédente. Des économies ont été réalisées sur de très nombreux postes.

SALAIRES

En 2018, le total des salaires du personnel fixe de la CB (18 personnes) s'est élevé à CHF 1'630'741, le salaire du directeur à CHF 185'250 et celui des autres membres de la direction (2,75 EPT) à CHF 421'689.

RÉSULTAT 2018

Avec le résultat financier négatif ajouté aux frais de fonctionnement, le résultat d'exploitation 2018 s'établit à - CHF 4'664'601. Pour assurer cette couverture, en ligne avec la décision du CF qui prévoit la possibilité de prélever un maximum de 5% sur les collectes pour couvrir les frais, le Comité recommande la dissolution des quotas de sécurité financière des fonds Népal (CHF 817'491), Bondo (CHF 296'557), Rohingya (CHF 585'436), Inondations Inde (CHF 46'182) et Tsunami Indonésie (CHF 682'424), soit au total CHF 2'428'090. Après ces dissolutions et après attribution des legs aux fonds de projets selon la décision du CF, le solde négatif reste de CHF 2'236'511. Pour couvrir ce solde, le Comité recommande au CF d'approuver lors de sa séance du 12 avril 2019, la dissolution d'une partie de la réserve d'exploitation à hauteur de CHF 800'000 et de la réserve financière, à hauteur de CHF 1'460'177. Après le report du résultat de l'exercice précédent et les dissolutions susmentionnées, le solde à reporter s'établit à CHF 23'666.

EVALUATION DES RISQUES

La Chaîne du Bonheur a documenté l'évaluation des risques dans le cadre du processus de gestion des risques existants. Lors de sa séance du 4 décembre 2018, le Conseil de Fondation a revu les différents risques et confirmé les mesures à prendre pour réduire et faire face à ces risques. Le Conseil de Fondation procède à cet exercice chaque année et ajuste les mesures lorsque nécessaire. Deux tableaux sont établis annuellement : le tableau des risques et un tableau croisé qui résume l'interaction entre probabilité et impact.

Pour 2019, de nouveaux risques ont été identifiés et certains risques revus à la hausse :

- Réflexion sur le positionnement de la CB dans un contexte de grands changements, que ce soit dans le contexte humanitaire, la recherche de fonds ou le monde des médias : étude mandatée et processus de réflexion en cours.
- La cyber sécurité et le risque d'attaques sur nos réseaux et serveurs. Un système de protection renforcée a été mis en place et une attention particulière portée à ce sujet, également dans le cadre de la protection des données et la conformité à la loi suisse et européenne sur le sujet.
- Manquements éthiques / abus sexuels : un nouveau code de conduite sera introduit en 2019 et un tel code sera exigé des organisations partenaires.

D'autres risques ont été considérés comme potentiellement significatifs :

- La volatilité des marchés financiers, les rendements négatifs et le risque de taux négatifs entraînant une diminution des revenus pour couvrir les frais de fonctionnement, voire un résultat financier négatif : une réflexion est en cours sur les mécanismes de couverture des frais, jusqu'ici assurée en majeure partie par les revenus des placements. Des mesures d'économie ont également été introduites.
- Sécurité sur le terrain : renforcement des règles à respecter lors des missions.

BILAN 2018

	Annexe	31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF
ACTIF			
Liquidités et équivalent		32'487'833	23'325'422
Titres	3	1'173'458	2'468'418
Compte de régularisation d'actifs	4	256'013	338'611
Actif circulant		33'917'304	26'132'451
Immobilisations corporelles	5	10'820	21'166
Immobilisations incorporelles	5	328	565
Titres (obligations et fonds de placement)	3	32'820'439	49'412'877
Actif immobilisé		32'831'587	49'434'607
TOTAL DE L'ACTIF		66'748'891	75'567'058

	Annexe	31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF
PASSIF			
Fournisseurs divers		44'027	83'796
Compte de régularisation de passifs	4	61'564	101'671
Capitaux étrangers		105'591	185'467
Fonds avec affectation			
- disponibles		40'397'576	37'489'706
- engagés		19'818'474	27'124'529
Sous-total		60'216'050	64'614'235
Fonds sans affectation à une collecte spécifique			
- disponibles		28'475	118'602
- engagés		0	0
Sous-total		28'475	118'602
Fonds affectés	6	60'244'525	64'732'837
Capital de base	7	200'000	200'000
Réserve d'exploitation	11	1'970'900	2'410'900
Réserve financière	11	5'780'900	5'780'900
Capital libre		-1'553'025	2'256'954
Capital de l'organisation		6'398'775	10'648'754
TOTAL DU PASSIF		66'748'891	75'567'058

COMPTE D'EXPLOITATION 2018

	Annexe	CHF 2018	CHF 2017
Recettes affectées (dons)		32'251'288	38'101'376
Recettes non affectées (legs et héritages)		683'486	2'692'353
TOTAL PRODUITS DE COLLECTES		32'934'774	40'793'729
Paiements aux projets		-37'208'562	-62'094'671
Remboursements de projets		204'698	178'962
TOTAL PAIEMENTS AUX PROJETS		-37'003'864	-61'915'709
Frais de personnel «Projets»	14	-701'219	-801'669
Charges sociales «Projets»	12	-214'812	-317'441
Honoraires experts/président COPRO		-76'676	-93'675
Honoraires experts Pool		-28'033	-20'055
Frais COPRO		-9'571	-9'122
Frais de voyages, représentation		-17'683	-19'464
Frais de missions		-6'175	-2'165
Informatique		-51'385	-48'222
Séminaires/Formation		-6'405	-14'192
Charges de projets		-1'111'959	-1'326'004
TOTAL CHARGES DIRECTES DE PROJETS		-38'115'823	-63'241'713
Frais de personnel fixe	14	-929'522	-979'818
Frais de personnel auxiliaire		-28'730	-31'698
Charges sociales	12	-284'750	-387'983
Recrutement, frais divers du personnel, formation		-17'344	-23'374
Loyers, charges locatives		-175'382	-162'574
Frais de bureau, administration		-52'564	-49'386
Frais de port, affranchissements		-5'276	-8'961
Imprimés		-11'721	-20'526
Frais de voyages, représentation		-23'440	-23'789
Frais de compte postal		-5'614	-4'816
Frais de banques et cartes de crédit		-8'162	-10'455
Informatique		-68'115	-58'938
Honoraires mandats donnés		-81'882	-119'306
Information, multimédia, RP		-145'443	-154'796
Frais de collectes		-300'787	-347'196
Séminaires		-4'421	-8'950
Frais généraux		-16'397	-19'089
Amortissements immobilisations corporelles et incorporelles	5	-13'598	-32'088
Frais de fonctionnement		-2'173'148	-2'443'743
TOTAL CHARGES DE PRESTATIONS FOURNIES		-40'288'971	-65'685'456

	Annexe	CHF 2018	CHF 2017
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION		-7'354'197	-24'891'727
Produits financiers		313'910	3'000'147
Charges financières		-1'774'086	-541'310
Résultat financier	10	-1'460'176	2'458'838
Contributions au fonctionnement		73'109	71'352
Produits divers		2'972	1'530
Autres revenus		76'081	72'882
RÉSULTAT FINANCIER ET AUTRES REVENUS		-1'384'095	2'531'719
Résultat avant variation des fonds affectés		-8'738'292	-22'360'008
VARIATION DES FONDS			
Fonds affectés :			
Attribution de dons		-32'251'289	-38'101'376
Attribution de legs		-2'692'353	-1'224'561
Total des attributions		-34'943'642	-39'325'937
Paiements aux projets		37'118'436	62'018'008
Remboursements sur projets		-204'698	-178'962
Total des paiements aux projets		36'913'738	61'839'046
Dissolution pour couverture des frais de fonctionnement	13	2'428'090	800'000
Variation des fonds affectés		4'398'186	23'313'109
Fonds sans affectation à une collecte spécifique :			
Attribution de legs		0	-139'561
Paiements aux projets		90'127	76'663
Variation du Fonds sans affectation à une collecte spécifique		90'127	-62'898
RESULTAT AVANT ALLOCATIONS AU CAPITAL		-4'249'979	890'203
Prélèvements à la réserve d'exploitation		440'000	570'000
Prélèvements / attributions au capital libre		3'809'979	-1'460'203
RESULTAT APRES ALLOCATIONS AU CAPITAL		0	0

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



MAZARS SA
Chemin de Blandonnet 2
CH-1214 Vernier - Genève

Téléphone +41 22 708 10 80
Téléfax +41 22 708 10 88
TVA N° CHE-116.331.176
www.mazars.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la Fondation suisse de la Chaîne du Bonheur, Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation suisse de la Chaîne du Bonheur comprenant le bilan, le compte d'exploitation, l'état des variations du capital, le mouvement des fonds, l'état des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation fidèle des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en accord avec les normes Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse, aux statuts et au règlement.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

MAZARS SA

Joël Schneuwly
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

David Demierre
Expert-réviseur agréé

Genève, le 29 mars 2019

Annexe

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, état des variations du capital, mouvement des fonds, état des flux de trésorerie et annexe)

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL 2018

CHF	Capital initial	Attribution de dons	Attribution de legs	Paiements aux projets	Dissolution	Capital final
Fonds avec affectation	64'614'235	32'251'289	2'692'353	-36'913'737	-2'428'090	60'216'051
Fonds sans affectation à une collecte spécifique	118'602	0	0	-90'127	0	28'475
Total Fonds affectés	64'732 837	32'251 289	2'692'353	-37'003'864	-2'428'090	60'244'525
Capital de base	200'000	0	0	0	0	200'000
Réserve financière	5'780'900	0	0	0	0	5'780'900
Réserve d'exploitation	2'410'900	0	0	0	-440'000	1'970'900
Capital libre	2'256'954	0	0	0	-3'809'979	-1'553'025
Capital de l'organisation	10'648'754	0	0	0	-4'249'979	6'398'775

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL 2017

CHF	Capital initial	Attribution de dons	Attribution de legs	Paiements aux projets	Dissolution	Capital final
Fonds avec affectation	87'927'344	38'101'376	1'224'561	-61'839'046	-800'000	64'614'235
Fonds sans affectation à une collecte spécifique	55'704	0	139'561	-76'663	0	118'602
Total Fonds affectés	87'983'048	38'101'376	1'364'122	-61'915'709	-800'000	64'732'837
Capital de base	200'000	0	0	0	0	200'000
Réserve financière	5'780'900	0	0	0	0	5'780'900
Réserve d'exploitation	2'980'900	0	0	0	-570'000	2'410'900
Capital libre	796'750	0	0	0	1'460'203	2'256'954
Capital de l'organisation	9'758'550	0	0	0	890'203	10'648'754

MOUVEMENT DES FONDS 2018 1/2

	Fonds disponibles au 1.1.18	Attribution/affectation dons	Attribution/affectation legs 2017	Engagements 2018 (projets acceptés)	Transferts depuis fonds engagés	Dissolution pour couverture frais fonctionnement 2018 *	Transferts internes de soldes de fonds **	Fonds disponibles au 31.12.2018	Fonds engagés au 1.1.18	Engagements 2018 (projets acceptés)	Remboursements de projets	Transferts aux fonds disponibles	Paiements aux projets	Fonds engagés au 31.12.18	Fonds disponibles et engagés au 31.12.18
Aide sociale en Suisse (collecte permanente)	1'168'424	39'329		-8'567	3'250			1'202'435		8'567	3'250	-3'250	-6'917	1'650	1'204'085
Child Welfare	359'232	643'986	1'300'000	-1'550'286				752'931	555'451	1'550'286			-1'062'556	1'043'181	1'796'112
Intempéries en Suisse (collecte permanente)	2'624'666	93'870		-1'111'778	788			1'607'546		1'111'778	788	-788	-1'111'482	296	1'607'842
Afrique (collecte permanente)	171'675			-44'112	44'112		-171'675	0	-16'737	44'112	44'112	-44'112	-27'375	0	0
Cala Sannitica	262'039	1 000		-50'350				212'689		50'350			-40'350	10'000	222'689
Séisme Haïti	260'687			19'552				280'239	1'018'572	-19'552			-561'057	437'963	718'203
Enfants victimes de conflits «JRz» 2010	0			0				0	30'000	0				30'000	30'000
Inondations Pakistan	439'541			38'264				477'805	911'745	-38'264			-496'719	376'763	854'568
Sécheresse Afrique de l'est	176'342			379'136				555'478	643'621	-379'136			-200'000	64'485	619'963
Mères en détresse «JRz» 2011	0			0				0	17'596	0				17'596	17'596
Eau «JRz» 2012	0			0	4'300		-4'300		188'458	0	4'300	-4'300	-188'458	0	0
Syrie	1'200'295	148'495		-1'228'541	29'984			150'232	550'000	1'228'541	29'984	-29'984	-1'274'008	504'533	654'765
Typhon Haiyan - Philippines	2'853'409			391'114				3'244'523	1'384'733	-391'114			-729'624	263'995	3'508'518
Enfants dans les bidonvilles «JRz» 2013	0			59'179			-59'179	0	136'398	-59'179			-77'219	0	0
Inondations Balkans 2014	0			0				0	304'098	0				304'098	304'098
Familles en fuite «JRz» 2014	0			28'337			-28'337	0	201'935	-28'337			-173'597	0	0
Yvonne Vogt	1'367'329			-1'268'319				99'011	1'538'330	1'268'319			-1'596'096	1'210'553	1'309'564
Vanuatu 2015	0			0				0		0				0	0
Népal 2015	3'297'365	10'888		-2'236'703	89'310	-817'491		343'369	5'308'965	2'236'703	89'310	-89'310	-3'952'541	3'593'127	3'936'496
Réfugiés	2'916'364	209'838		-2'725'770	186		28'337	428'956	4'768'437	2'725'770	186	-186	-5'733'527	1'760'679	2'189'635
Jeunes en rupture «JRz» 2015	163'340	0		-47'641	8'000		59'179	182'877	885'897	47'641	8'000	-8'000	-600'340	333'198	516'075
Catastrophe climatique Afrique AFR16	87'273			44'764				132'037	294'933	-44'764			-150'450	99'719	231'756
Cœur à Cœur 2016	3'233			0	1'600			4'833	149'800	0	1'600	-1'600	-96'200	53'600	58'433
Séisme Italie 2016	11'167			0				11'167		0				0	11'167
Enfants seuls en fuite «JRz» 2016	3'035'430	300		-2'200'532	16'152		4'300	855'650	996'584	2'200'532	16'152	-16'152	-2'281'829	915'287	1'770'937
Ouragan Matthew 2016	1'951'546	2'750		-1'634'886				319'410	1'342'611	1'634'886			-2'226'028	751'469	1'070'879
Innovation	139'561	0	392'353	-391'515				140'399		391'515			-291'554	99'961	240'360
Early Response Fund	1'500'457	270'307	1'000'000	22'715	7'015			2'800'494	247'600	-22'715	7'015	-7'015	-224'885	0	2'800'494
Famine en Afrique AFR17	862'486	223'691		-800'619			171'675	457'233	5'283'496	800'619			-3'982'539	2'101'576	2'558'809

* Dissolutions des fonds pour couverture de frais de fonctionnement, selon recommandation du Comité du 29.01.19

** Transferts de soldes de fonds selon décision du Conseil de Fondation en 2018

MOUVEMENT DES FONDS 2018 2/2

	Fonds disponibles au 1.1.18	Attribution/ affectation dons	Attribution / affectation legs 2017	Engagements 2018 (projets acceptés)	Transferts depuis fonds engagés	Dissolution pour couverture frais fonctionnement 2018 *	Transferts internes de soldes de fonds **	Fonds disponibles au 31.12.2018	Fonds engagés au 1.1.18	Engagements 2018 (projets acceptés)	Remboursements de projets	Transferts aux fonds disponibles	Paiements aux projets	Fonds engagés au 31.12.18	Fonds disponibles et engagés au 31.12.18
Bondo 2017	5'729'621	37'527		-92'581		-296'557		5'378'010		92'581			-92'581	0	5'378'010
Rohingya 2017	3'036'586	7'689'693		-7'374'859		-585'436		2'765'984	382'007	7'374'859			-4'979'375	2'777'491	5'543'475
Cœur à Cœur 2017	594'517	589'055		-985'595				197'977		985'595			-643'050	342'545	540'522
Education-formation jeunes «JRz» 2017	3'107'314	1'651'254		-3'469'340				1'289'228		3'469'340			-1'842'179	1'627'161	2'916'389
Ogni Centesimo Conta OCC17	169'809	75'869		-226'079				19'598		226'079			-155'507	70'572	90'170
Cœur à Cœur 2018		852'311		0				852'311		0				0	852'311
Jeder Rappen zählt JRZ18		4'885'524		0				4'885'524		0				0	4'885'524
Ogni Centesimo Conta OCC18		253'477		0				253'477		0				0	253'477
Inondations Inde 2018		923'648		-857'061		-46'182		20'405		857'061			-657'145	199'916	220'321
Tsunami Indonésie 2018		13'648'479		-2'490'308		-682'424		10'475'747		2'490'308			-1'663'248	827'060	11'302'807
Total fonds avec affectation	37'489'706	32'251'289	2'692'353	-29'812'380	204'698	-2'428'090	0	40'397'576	27'124'530	29'812'380	204'698	-204'698	-37'118'435	19'818'474	60'216'050
Fonds sans affectation à une collecte spécifique	118'602			-90'127				28'475		90'127			-90'127	0	28'475
Total fonds en CHF	37'608'308	32'251'289	2'692'353	-29'902'507	204'698	-2'428'090	0	40'426'050	27'124'530	29'902'507	204'698	-204'698	-37'208'562	19'818'474	60'244'525

* Dissolutions des fonds pour couverture de frais de fonctionnement, selon recommandation du Comité du 29.01.19

** Transferts de soldes de fonds selon décision du Conseil de Fondation en 2018

TABLEAU DES FLUX TRÉSORERIE

	CHF 2018	CHF 2017
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation		
Résultat avant allocations au capital	-4'249'979	890'203
Ajustements pour :		
Amortissements	13'598	32'088
Variation de valeur boursière des titres et différences de change non réalisées	1'698'861	-2'095'879
Variation des comptes de régularisation d'actifs	82'598	-104'175
Variation des comptes de régularisation de passifs	-79'876	15'569
Variation des fonds avec affectation	-4'398'186	-23'313'109
Variation des fonds sans affectation à une collecte spécifique	-90'127	62'898
Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation	-7'023'111	-24'512'405
Investissements en immobilisations corporelles	-2'360	-5'281
Investissements en immobilisations incorporelles	-657	-18'625
Vente de titres (obligations et fonds de placements)	16'188'539	19'694'611
Flux de trésorerie résultant des opérations d'investissement	16'185'522	19'670'704
Flux de trésorerie résultant des opérations de financement	0	0
VARIATION NETTE DES LIQUIDITES	9'162'411	-4'841'701
Liquidités au 1er janvier	23'325'422	28'167'122
Liquidités au 31 décembre	32'487'833	23'325'422
AUGMENTATION / DIMINUTION DES LIQUIDITES	9'162'411	-4'841'701

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2018

1. PRINCIPE D'ÉTABLISSEMENT ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES

Les comptes annuels, établis et présentés selon les dispositions des Swiss GAAP RPC comprennent le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de financement, le tableau de variation du capital, l'annexe et le rapport de performance.

2. PRINCIPES D'ÉVALUATION

Les comptes annuels se réfèrent au principe du coût d'acquisition, qui repose lui-même sur le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs. Les principes essentiels d'évaluation des postes du bilan figurent directement dans le commentaire détaillé de la position. Sans autre mention, les autres rubriques du bilan sont évaluées à la valeur nominale moins les correctifs de valeur éventuellement nécessaires.

Conversion des monnaies étrangères:

Les actifs et les engagements en devises étrangères sont convertis au cours en vigueur à la date du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours moyen du mois durant lequel la transaction a eu lieu. Les gains et les pertes sur cours provenant de transactions en devises étrangères sont ainsi pris en considération dans le compte d'exploitation.

3. TITRES

Les titres sont portés au bilan à la valeur boursière.

Au bilan, dans l'actif circulant, sous la rubrique «Titres» figurent les obligations dont l'échéance est inférieure à 1 an à compter de la date de clôture. Au bilan, dans l'actif immobilisé, sous la rubrique «Titres (obligations et fonds de placement)» figurent les obligations dont l'échéance est supérieure à 1 an à compter de la date de clôture et les fonds de placements à long terme.

4. COMPTE DE RÉGULARISATION

Les actifs et les passifs inscrits à ces comptes servent uniquement à régulariser les écritures (produits et charges) entre deux périodes comptables.

	2018 CHF	2017 CHF
Actifs : Intérêts courus	709	40'974
Impôts anticipés	165'470	115'749
Montants à recevoir	89'834	181'888
Total	256'013	338'611
Passifs : Charges à payer	61'564	101'671
Fournisseurs divers	44'027	83'796
Total	105'591	185'467

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations sont portées au bilan au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires. Les achats jusqu'à CHF 500 et le petit mobilier de bureau ne sont pas inscrits au bilan, mais directement imputés au compte d'exploitation.

Les amortissements sont effectués à partir de la valeur d'acquisition, linéairement sur la durée d'utilisation estimée. Les durées d'utilisation estimées sont les suivantes:

- Logiciels, mise à jour et développement de programmes informatiques : 2 ans
- Ordinateurs, équipement de bureau, appareils de bureau, agencements : 3 ans
- Aménagement bureaux : 5 ans

	2018 CHF	2017 CHF
Valeur d'assurance incendie des immobilisations corporelles	383'000	383'000

Exercice 2018	CHF	Immobilisations corporelles				Immobilisations incorporelles		Total
		Agencement & installation	Mobilier, matériel	Informatique Hardware	Appareils bureau	Développement informatique	Informatique Software	
Valeurs d'acquisitions								
Etat au 01.01.18		4'840	50'273	109'516	141'958	75'394	29'385	411'366
Entrées				2'360			657	3'017
Sorties								0
Situation au 31.12.18		4'840	50'273	111'876	141'958	75'394	30'042	414'383
Corrections de valeurs cumulées								
Etat au 01.01.18		-4'840	-50'273	-104'085	-134'972	-66'646	-28'821	-389'637
Sorties								0
Amortissements				-3'957		-8'748	-893	-13'598
Etat au 31.12.18		-4'840	-50'273	-108'043	-134'972	-75'394	-29'714	-403'236
Total valeurs comptables résiduelles		0	0	3'834	6'986	0	328	11'148
Immobilisations par catégorie				10'820		328		

Exercice 2017	CHF	Immobilisations corporelles				Immobilisations incorporelles		Total
		Agencement & installation	Mobilier, matériel	Informatique Hardware	Appareils bureau	Développement informatique	Informatique Software	
Valeurs d'acquisitions								
Etat au 01.01.17		4'840	50'273	104'235	141'958	57'898	28'256	387'461
Entrées				5'281		17'496	1'129	23'906
Sorties								0
Situation au 31.12.17		4'840	50'273	109'516	141'958	75'394	29'385	411'367
Corrections de valeurs cumulées								
Etat au 01.01.17		-4'840	-49'874	-94'488	-127'985	-57'898	-22'465	-357'550
Sorties								0
Amortissements			-399	-9'597	-6'987	-8'748	-6'356	-32'087
Etat au 31.12.17		-4'840	50'273	-104'085	-134'972	-66'646	-28'821	-389'637
Total valeurs comptables résiduelles		0	0	5'431	6'986	8'748	564	21'730
Immobilisations par catégorie				12'416		9'312		

6. FONDS AFFECTÉS

Le tableau du mouvement des fonds expose les variations enregistrées au cours de l'exercice 2018. Le tableau est divisé en deux parties: les «Fonds disponibles» représentent les fonds qui n'ont pas encore été attribués à des projets spécifiques. Les «Fonds engagés» au 31.12 donnent une vision claire des montants réservés pour des projets mais non encore payés. La dernière colonne récapitule les avoirs totaux qui figurent dans les comptes de la CB.

Les produits des collectes de fonds sont comptabilisés lors de leur encaissement et sont affectés aux fonds respectifs pour lesquels les collectes ont été lancées («Attributions /affectations dons»). Ces fonds sont attribués aux projets des organisations d'entraide partenaires sur la base de demandes de contribution ayant reçu l'approbation de la Commission de Projets (COPRO) ou de la direction selon les montants («Engagements 2018»). Le versement des contributions aux organisations d'entraide partenaires s'effectue au fur et à mesure de l'avancement des projets («paiements aux projets»); le financement des étapes suivantes est dépendant des résultats obtenus dans les premières phases. Lors du rapport final de projet, les éventuels fonds versés mais non utilisés par les organisations d'entraide partenaires sont restitués à la Fondation et sont réaffectés dans les fonds («Remboursements de projets»).

En 2018, sur décision du Conseil de Fondation du 19 mars 2018, CHF 1'300'000 ont été attribués au fonds «Child Welfare», CHF 1'000'000 au fonds «Early Response» et CHF 392'353 au fond «Innovation», provenant des legs 2017.

7. CAPITAL DE DOTATION

Un capital de CHF 200'000 a été affecté à la Fondation lors de sa constitution. Celui ci a été constitué par les intérêts cumulés des sommes provenant d'appels de la Chaîne du Bonheur antérieurs à l'existence de la Fondation.

8. ORGANES DIRIGEANTS

En 2018, les membres du Conseil de Fondation de la Chaîne du Bonheur n'ont pas été rétribués par la Fondation.

9. PRESTATIONS A TITRE GRATUIT

Les prestations des téléphonistes bénévoles, des animateurs radio/TV et les autres prestations SRG SSR lors des appels aux dons ne peuvent pas être quantifiées et sont mentionnées ici pour mémoire.

10. DÉTAIL CONCERNANT LE RÉSULTAT FINANCIER

	CHF 2018	CHF 2017
Intérêts sur c/c, placements et obligations	184'218	395'647
Plus-values sur titres (cours et changes) réalisées	83'079	110'397
Plus-values sur titres (cours et changes) non-réalisées	46'613	149'380
Plus-values sur titres (cours et changes) non-réalisées (mandats)	0	2'344'724
Produits financiers	313'910	3'000'147
Courtage, commissions, TF, frais, droits de garde, etc.	-83'794	-54'466
Moins-values sur titres (cours et changes) réalisées	-66'407	-191'006
Moins-values sur titres (cours et changes) non-réalisées	-78'802	0
Moins-values sur titres (cours et changes) non-réalisées (mandats)	-1'545'083	-295'838
Charges financières	-1'774'086	-541'310
Total résultat financier	-1'460'176	2'458'838

Les plus-values/moins-values sur titres issues des mandats discrétionnaires confiés aux banques sont considérées comme non-réalisées jusqu'au retrait de l'intégralité du mandat.

11. RÉSERVE FINANCIÈRE ET RÉSERVE D'EXPLOITATION

La réserve financière d'une part et la réserve d'exploitation d'autre part ont été constituées initialement en 2012 afin d'assurer le fonctionnement de la Fondation pour les années à venir indépendamment de l'évolution des marchés financiers. Les attributions aux réserves ou dissolutions sont décidées par le Conseil de Fondation. Lors de la séance du 19 mars 2018, celui-ci a décidé de prélever CHF 440'000 de la réserve d'exploitation pour couvrir les frais de fonctionnement.

12. PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE (LPP)

Le personnel de la Chaîne du Bonheur est affilié auprès de la Caisse de Pension SRG SSR (CPS), institution juridiquement indépendante. Le 1er janvier 2014, la CPS est passée du système de primauté des prestations au système de primauté des cotisations et le taux d'intérêt technique a été abaissé de 4% à 3,25%. Le 1er janvier 2017, le taux d'intérêt technique a une nouvelle fois été abaissé, à 2,75%. Suite à cette baisse, la CB a dû verser un montant de CHF 164'658 à la CPS afin de préserver les rentes de ses bénéficiaires. Au 31.12.2019, le taux technique va à nouveau être abaissé de 2.75% à 2.25%, et les coûts y relatifs seront à charge de la CPS. Au 31 décembre 2018, le degré de couverture de la CPS s'élevait à 98,5%. Aucune décision concernant un éventuel assainissement n'a toutefois encore été prise.

Avantages / engagements économiques et charges de prévoyance

En CHF	Excédent / découvert	Part économique de l'entité			Var.exer.préc. et avec effet sur le résultat de l'exercice	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance dans charges de personnel	
		31.12.18	31.12.18	31.12.17			2018	2018
Institution de prévoyance avec excédent de couverture	0	0	0	0	0	249'143	249'143	420'899
Total	0	0	0	0	0	249'143	249'143	420'899

13. DISSOLUTION POUR COUVERTURE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Lors de sa séance du 29.01.2019, le Comité du Conseil de Fondation a recommandé la dissolution de 5% maximum sur les fonds Népal, Bondo, Rohingya, Inondations Inde et Tsunami Indonésie (CHF 2'428'090 au total), soit le pourcentage autorisé par le CF pour la couverture des frais de fonctionnement. Cette mesure exceptionnelle a déjà été appliquée par le passé. Elle est conforme aux dispositions de l'article 6.2 des Statuts.

14. NOMBRE DE COLLABORATEURS

En 2018, le total des salaires du personnel fixe de la CB (18 personnes) s'est élevé à CHF 1'630'741, le salaire du directeur à CHF 185'250 et celui des autres membres de la direction (2,75 EPT) à CHF 421'689.

15. DETTES ENVERS DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

	CHF 2018	CHF 2017
Dettes envers des institutions de prévoyance	-	-

16. HONORAIRES DE L'ORGANE DE RÉVISION

	CHF 2018	CHF 2017
Honoraires pour des prestations en matière de révision	36'000	36'000

17. VALEUR RÉSIDUELLE DES DETTES DÉCOULANT D'OPÉRATIONS DE BAIL

	CHF 2018	CHF 2017
Bail fixe auprès de la SSR jusqu'au 31.12.2024 pour les bâtiments de bureau	650'000	41'370

18. Événements postérieurs à la clôture

Le Conseil de Fondation de la Chaîne du Bonheur n'a eu connaissance d'aucun événement postérieur à la date d'arrêté des comptes qui nécessite une modification des états financiers présentés.